

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
CACES® R482 - Engins de chantier Cat. G.

Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires à la conduite des engins hors production : déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais. En situation de travail. Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité. Connaître les risques liés à l'utilisation de ces engins concernés. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne débutante dans la conduite des engins de chantier de Cat G.

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

-Une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après. Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 21 heures soit 3 jours

Nombre de stagiaires : Effectif : 6 /J.

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : A partir de 920€
Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

1/2

CONTENU :

Accueil 10'

Présentation/Tour de table

Connaissances théoriques : 6h50

Connaissances générales

Technologie des engins de chantier

Les principaux types d'engins de chantier, les catégories de CACES®

Les règles de circulation applicables aux engins de chantier

Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier

Exploitation des engins de chantier

Vérifications d'usage des engins de chantier

Les différents types de réseaux

Les différents risques liés à l'intervention à proximité des réseaux

Savoir-faire pratiques : 7h00

Présentation du déroulement de la journée

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste - opérations d'entretien quotidien Maintenance

Questions/réponses, libres échanges.

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.



Suite :

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
CACES® R482 - Engins de chantier Cat. G.

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour a formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés, Testeurs inscrits sur la cartographie ASFO.

Matériel et équipements : engins conforme et correspondant à la recommandation R482 ; Évolutions des 2 engins : 625 m2 minimum (15 m x 15 m) adaptée aux épreuves à réaliser. Camion ou remorque porte-engins adapte(e) aux deux engins

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation : Intra uniquement.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

Documents/Validation : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.
En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R482 cat G.

Actualisation : Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® de la catégorie qu'il utilise.

Présentation du testeur et du déroulement des tests :

Evaluation théorique :

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Circulation des engins de chantier
- Fin de poste – maintenance

Evaluation pratique :

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite et circulation
- Travaux de base
- Opération de levage
- Chargement et déchargement sur un porte-engins
- Fin de poste et maintenance

Correction du test théorique

Annonce des résultats en fin de journée.

Clôture de la journée de test.

Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® :
téléchargeable sur notre site :

<https://prpsafety.fr/choisir-caces-engins-de-chantier/>

Complément de formation : liés à l'intervention à proximité des réseaux « AIPR »

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 98%

